

Pneus usagés (PU)

GISEMENT

- 2 200 t de PU stockés dans les exploitations agricoles en Languedoc-Roussillon (source : SOLAGRO, 2006).
- 600 t/an de PU issus des engins agricoles et motos en Languedoc-Roussillon (source : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie LR, 2002).
- Un pneu arrière de tracteur pèse en moyenne 75 kg.
- Une tonne de pneus en vrac représente environ 150 pneus de véhicules légers ou 12 pneus de tracteurs (poids moyen).
- Plus de 300 pneus utilisés pour le maintien d'un silo en moyenne (source : CRA Midi-Pyrénées, 2004).
- Entre 2 et 4 pneus usagés/tracteur/an produits (source : CRA Midi-Pyrénées, 2004).



RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Code de l'environnement (art. R. 543-139 à 151)

(concerne tout détenteur) :

- art. R. 543-142 : tout distributeur est tenu de reprendre gratuitement les PU dans la limite des tonnages et types qu'il a lui-même vendus l'année précédente (le coût de traitement étant désormais inclus dans le prix de vente).
- art. R. 543-143 : les distributeurs et détenteurs doivent remettre les déchets de pneumatiques à des collecteurs agréés.
- tous les stocks de PU ont dû être éliminés par leur détenteur depuis le 1^{er} juillet 2009.

Arrêté (abrogé) du 8 décembre 2003

(concerne les collecteurs, distributeurs) :

- art. 1 : toute personne qui se propose d'effectuer le regroupement, le tri ou le transport de PU vers une installation d'élimination doit adresser une demande d'agrément au préfet de département.
- annexe : cahier des charges pour le ramassage et le regroupement/tri, avec notamment l'obligation pour le collecteur agréé par département de ramasser gratuitement les PU détenus par les distributeurs.

Origine

Les pneus usagés (PU) sur l'exploitation agricole peuvent avoir deux sources :

- les véhicules (lourds et légers) ou le matériel agricole (tracteurs, remorques...),
- leur utilisation pour le maintien des bâches d'ensilage qui couvrent les silos.

Nature

Ils sont composés essentiellement de caoutchouc (enveloppe) mais aussi d'acier (carcasse) et de fibres textiles (intérieur). Des oxydes de zinc, des composés soufrés et d'autres additifs sont également présents en petites quantités.

Ce sont des déchets non dangereux.

Stockage et collecte

Les PU peuvent être temporairement stockés sur une exploitation agricole mais il convient de les protéger des souillures pouvant altérer leur qualité et limiter leur valorisation.

Le stockage en plusieurs tas séparés peut réduire le risque d'incendie (production de fumées toxiques) et de pollution.

Depuis le 29 décembre 2003 : Tout pneu usagé est repris gratuitement par les garagistes et les distributeurs pour les pneus de voitures, camions, motos et depuis le 29 décembre 2004 pour les pneus de diamètre supérieur à 1,40 m (cas des tracteurs), dans la limite de la quantité vendue l'année précédente. Un pneu usagé issu d'un véhicule doit donc être rendu au moment de l'achat du neuf.

Pour des stocks antérieurs au 29 décembre 2003 : Ces PU ne sont pas repris par les garagistes. Certaines déchetteries peuvent accepter la reprise de PU (mais cela reste rare), sinon ils doivent être remis à un récupérateur agréé (payant).

Tout détenteur d'un stock de PU au 1^{er} juillet 2004 disposait d'un délai de 5 ans pour le faire éliminer.

! Tout agriculteur détenteur d'un stock de PU non utilisés doit l'avoir fait éliminer depuis le 1^{er} juillet 2009.

Utilisation des PU en couverture d'ensilage : Il est permis aux distributeurs de pneus neufs de confier des PU aux agriculteurs dans ce but. C'est alors une valorisation transitoire. L'agriculteur en devient le détenteur.

! En fin d'utilisation par l'agriculteur, les PU doivent alors être éliminés par l'agriculteur, à ses frais. Il doit faire appel à un collecteur agréé pour l'acheminement vers un centre agréé.



Élimination, valorisation

Les pneus réutilisables sont valorisés par réutilisation (pneus d'occasion) ou rechapage.

Les pneus non réutilisables sont orientés vers différentes filières :

- la **valorisation matière** (granulation permettant de fabriquer de nouveaux produits, déchetage pour une réutilisation en travaux publics...),
- la **valorisation énergétique** (combustible utilisé en cimenterie).

Contacts utiles

• POUR INFOS COMPLÉMENTAIRES

ALIAPUR

société créée par certains fabricants de pneus pour organiser la collecte, le transport et la valorisation des PU. Les manufacturiers fondateurs d'Aliapur (Goodyear, Dunlop, Michelin...) représentent environ 70% des flux annuels de PU.

☎ 04 37 91 43 20 • <http://www.aliapur.fr>

France Recyclage Pneumatiques (FRP)

GIE ayant la même mission qu'ALIAPUR. Il est composé de 2 sociétés, l'une filiale du groupe VEOLIA Environnement (collecteur d'huiles usagées) et l'autre collecteur/récupérateur de PU. FRP représente 10% du total des pneus usagés produits par an.

☎ 01 56 83 85 33 • <http://www.gie-frp.com>

• OPÉRATEURS

COORDONNÉES	TÉL.	COLLECTE	VALORISATION TRAITEMENT	COÛT
EUREC Sud				
543 rue de la Verrerie ZAC de Béziers Ouest 34500 BEZIERS Collecteur agréé 2014-2016 par Aliapur	04 67 26 87 60	X	filière Aliapur	Gratuit (si conformité aux conditions requise)
NC : non communiqué				



CONSEILS PRATIQUES

✗ **N'acceptez pas plus de pneus que de besoin pour maintenir les bâches d'ensilage.**

✓ Trouvez des solutions alternatives au maintien des bâches par les PU (ficelles d'enrubannage, bidons remplis de sable...).

✓ Si vous récupérez des PU pour le maintien de bâches d'ensilage auprès d'un garagiste ou d'un distributeur, exigez un bon qui précise la date et les quantités remises. Ceci permettra de les faire reprendre par ce garagiste ou distributeur gratuitement après utilisation.

✓ Désormais rendez chaque pneu usagé au moment de l'achat du neuf à votre distributeur qui doit le reprendre gratuitement.